VALTECH

Société Anonyme au capital de 1.053.560,54604 euros
Siège Social : La Grande Arche de la Défense
92044 Paris la Défense

93 B 5187

389 665 167 RCS NANTERRE

EXTRAIT

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2002

L'an deux mil deux,
Le 29 novembre,
A quatorze heures trente,

476

REÇU
C 6 JAN. 2003
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Les actionnaires de la société "**VALTECH**", société anonyme au capital statutaire de 1 053 560,54604 euros, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur seconde convocation faite par le conseil d'administration, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2002 n'ayant pu réunir le quorum nécessaire pour délibérer sur première convocation tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par chacun des actionnaires et des mandataires d'actionnaires représentés.

Monsieur Jean-Yves HARDY préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Abel Guérrini et Monsieur Jean-Marc Cavrel qui sont, tant par eux-mêmes que comme mandataires, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Madame Laurence Dujardin est désignée comme secrétaire du bureau.

Le bureau procède à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs.

Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président constate que l'assemblée réunit 82 actionnaires présents ou représentés possédant 17.941.179 actions sur les 67.775.935 actions formant le capital social et ayant le droit de vote et représentant 17.941.179 voix.

Le quorum nécessaire pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires réunies sur seconde convocation étant atteint, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le Cabinet **FIDREX**, Commissaire aux Comptes de la société dûment convoqué, est absent et excusé.

La société **BARBIER FRINAULT et Autres**, Commissaire aux Comptes de la société dûment convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Eric Lefichoux représentant Olivier Péronnet, commissaire à la scission nommé par Monsieur le Président du Tribunal de Nanterre pour l'opération d'apport partiel d'actif à réaliser en faveur de la société Valtech Formation est présent.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour contenu dans l'avis de convocation :

A titre ordinaire,

- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;

(...)

A titre extraordinaire,

(...)

Le Président informe les actionnaires qu'ils peuvent consulter les documents suivants sur le bureau de l'assemblée :

(...)

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

(...)

Puis, le Président expose ensuite les points du rapport du conseil d'administration relatifs à l'ordre du jour.

(...)

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion sur cette opération et se déclare prêt à répondre à toutes les questions qui seraient posées sur les points prévus à l'ordre du jour.

Aucune question n'étant posée par les actionnaires, le Président met successivement aux voix les résolutions, figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION PRESENTEE A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Jean-Claude Turri demeurant 4, rue Herran - 75016 Paris, en qualité de nouvel administrateur de la société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

VOTE POUR	:	***17.940.679***
VOTE CONTRE	:	***500***
ABSTENTION	:	***0***

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE.

.....
.....

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin sera.

VOTE POUR	:	*17.940.679*
VOTE CONTRE	:	*500*
ABSTENTION	:	*0*

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

"Bon pour extrait
conforme à l'original"

Président